



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DELIBERATION N° 64-a/2023/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 AVRIL À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU DISPOSITIF POUR L'ORGANISATION DES INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2023-2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 11

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de la convocation : 20 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le vendredi vingt huit avril à 09 heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY — Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA – Elaine JEAN -

PROCURATIONS (11) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER - Dominique BERTONI **donne procuration** à Ruth BIDIOU CEPRIKA – Claire CHINON **donne procuration** à Rolande SILEBER — Yahya DAOUDI **donne procuration** à Sandrine JACQUES – Farah KHAN-GRISET **donne procuration** à Sandra TROCHIMARA - LECANTE Patrick **donne procuration** à LY Phong – Yolande MILZINK-CINCINAT **donne procuration** à Serge SMOCK – Magali-CASSILDE **donne procuration** à Kenny CHEN-TEUNG – Corinne SIGER **donne procuration** à Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR **donne procuration** à Xavier CLERVAUX – Albanie CIPPE **donne procuration** à Elaine JEAN -

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU - CALUMEY Louis-Mike – Eugène EPAILLY – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA-HORTH – Axel RINO – Magali ROBO – Louis-Mike CALUMEY –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

38 POUR	Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA – Elaine JEAN Gilles ADELSON – Dominique BERTONI – Claire CHINON – Yahya DAOUDI - KHAN-GRISET Farah – LECANTE Patrick – MILZINK-CINCINAT
---------	---

	Yolande – Magali ROBO-CASSILDE – Corinne SIGER – Patricia VICTOR ‘ Albanie CIPPE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la C.C.C.L. en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération No.117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 19 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le lundi 24 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 26 avril 2023 ;

Vu le Rapport N° 64a/2023/CACL du Président relatif à « L'approbation du dispositif d'organisation des inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2023-2024 ».

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les règles pour le transport scolaire, et notamment en matière :

- ✓ De définition des bénéficiaires,
- ✓ D'organisation des services et des cas particuliers,
- ✓ De définition des modalités d'inscription,
- ✓ De définition de la participation des bénéficiaires au financement du transport scolaire et des frais de dossier,
- ✓ De définition des règles à respecter par les bénéficiaires au moment du transport.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 64a/2023/CACL relatif à l'approbation du dispositif d'organisation des inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2023-2024.

ARTICLE 2

De décider de débiter la campagne d'inscriptions au transport scolaire à partir du **lundi 3 juillet 2023** pour l'ensemble des élèves et étudiants.

ARTICLE 3

D'approuver le maintien du double dispositif d'inscriptions et de préinscriptions :

- Réaliser les inscriptions essentiellement en ligne ;
- Tenir des permanences dans les points relais, afin d'assurer la proximité du service public sur l'ensemble des communes de la CACL, (inscription, paiement, retrait de carte, ...).

ARTICLE 4

D'approuver la mise en place du dispositif suivant pour réaliser les inscriptions dans chaque commune de l'agglomération :

- ✓ La réalisation d'inscriptions et pré-inscriptions du lundi au vendredi à la CACL, au centre socio-culturel du bourg de Matoury, à la maison des associations à Cogneau-Lamirande, à Cayenne, à la mairie de Rémire-Montjoly, au centre socio-culturel du bourg de Macouria et à l'annexe mairie de Macouria (Soula) ;
- ✓ La tenue de permanences d'inscriptions :
 - une fois par semaine à la mairie de Montsinéry-Tonnégrande,
 - une fois par semaine à la mairie de Roura,
 - une fois par mois à l'annexe mairie de Cacao,
 - une fois par mois à l'annexe mairie de Tonnégrande.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 avril 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK